



COMMUNIQUE CONJOINT DE PRESSE

LA CEDEAO ET LES NATIONS UNIES CELEBRENT LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE.

Dakar, 20 Novembre 2018 – Le monde entier célèbre ce 20 novembre, la **Journée Mondiale de l'Enfance** autour du thème : « **Les enfants prennent les commandes et peignent le monde en bleu** ». Le CCDG, le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre se joint aux Nations Unies représentées par l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance et le HCDH, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, pour rappeler l'importance de leur ambition « **de bâtir un monde dans lequel chaque enfant est à l'école et apprend, protégé des violences et à même de réaliser son potentiel** ».



#JournéeMondialedelEnfance

“Les enfants prennent les commandes et peignent le monde en bleu”

La Journée Mondiale de l'Enfance [#JournéeMondialedelEnfance](#) est célébrée chaque année pour promouvoir le respect et les droits des enfants. La célébration de cette année marque le 30^{ème} anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant et le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Selon les dernières statistiques mondiales, 262 millions d'enfants et de jeunes dans le monde sont déscolarisés, 41 millions d'enfants d'âge préscolaire ne sont pas scolarisés ; 650 millions de filles et de femmes se sont mariées avant leur 18^{ème} anniversaire ; et 5,4 millions d'enfants sont morts de causes pour la plupart évitables avant leur cinquième anniversaire.

Pour contribuer aux ODD 16 et 5, à travers ses Chefs d'Etat et de Gouvernement, la CEDEAO a en Décembre 2017, adopté le Cadre Stratégique pour le renforcement des Systèmes de

Protection de l'enfant. Ce cadre Stratégique offre aux Etats Membres des options viables pour adresser la violence faite aux enfants, le mariage des enfants, le manque d'un acte de naissance, le travail des enfants et enfin la mobilité des enfants.

La CEDEAO a aussi initié cette année, le Projet d'Appui à la Protection des Enfants Victimes de violations de leurs droits (PAPEV), dont l'objectif est de contribuer à l'atteinte des ODD, notamment, les ODD 16 et 5, à travers la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'enfant. Cette initiative projette la création d'un environnement sécuritaire et juste pour les enfants victimes de violation de leurs droits à travers leur prise en charge juridique, judiciaire et sociale dans l'espace CEDEAO.

Rappelons que la Convention relative aux droits de l'enfant est le premier instrument juridique international ayant force obligatoire qui énonce toute la panoplie des droits de l'homme—civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. Dans 54 articles et deux Protocoles facultatifs, la Convention énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde : le droit à la survie ; le droit de se développer ; le droit à la protection contre les influences néfastes, les mauvais traitements et l'exploitation ; et le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle et sociale. Les quatre principes fondamentaux de la Convention sont la non-discrimination ; la priorité donnée à l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie et au développement ; et le respect des opinions de l'enfant. Tous les droits reconnus dans la Convention sont inhérents à la dignité humaine et au développement harmonieux de chaque enfant. La Convention protège les droits des enfants en fixant des normes en matière de soins de santé, d'éducation et de services juridiques, civils et sociaux.

[#JournéeMondialedeleEnfance](#)

« NOUS VOULONS BATIR UN MONDE DANS LEQUEL CHAQUE ENFANT EST SCOLARISE, PROTEGE DES VIOLENCES ET A MEME DE REALISER SON POTENTIEL.»